



MAIRIE DE VITREUX



03.84.81.06.56

mairie.vitreux@wanadoo.fr

Permanences :

Mardi et vendredi
de 14h00 à 17h00

N°1-2022

Séance du 20 janvier 2022

Présents : MM. Sébastien ANGEL, Didier CABESTANT, Lionel CHENILLOT, Rémi DI FABIO, Marc GENTY, Alain GOMOT, Sébastien LAMBERT, Damien PERIARD
Mmes Sonia ABRAHAM, Sylvie GRANDPERRIN

Absent excusé : Hervé LEVY qui donne procuration à Damien PERIARD

Secrétaire : Mme Sonia ABRAHAM

Le compte rendu de la réunion du 26 novembre 2021 a été approuvé à l'unanimité des présents.

- **Repas des anciens 2022.**

En raison des conditions sanitaires actuelles, le conseil municipal décide d'annuler le repas des anciens dans la salle communale, et de proposer, comme l'année dernière, la distribution d'un repas-traiteur le dimanche 27 février 2022 aux personnes de plus de 75 ans.

POUR : 11 voix

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

- **Avis sur la désaffiliation de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole du centre de gestion de la fonction publique territoriale du Jura.**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte la désaffiliation de la CAGD du CDG39 à compter du 1^{er} janvier 2023.

POUR : 11 voix

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

- **Provisions sur créances douteuses**

Par souci de sincérité budgétaire, de transparence des comptes et de fiabilité des résultats de fonctionnement des collectivités, le code général des collectivités territoriales rend nécessaire les dotations aux provisions pour créances risquant d'être compromises.

Ce principe s'applique à toutes les collectivités sans seuil de population.

Celles-ci ont ainsi l'obligation de prévoir des provisions par délibération et procéder à leur mandatement à hauteur de 15% des créances risquant d'être compromises.

Celles-ci feront l'objet d'un mandatement article 6817, chapitre 68 « Dotations aux provisions pour dépréciations des actifs circulants »

POUR : 11 voix CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

- **Nomination agent recenseur**

Pour la campagne de recensement 2022, l'agent recenseur sera remplacé par Mme Patricia Mussot, le conseil municipal accepte à l'unanimité.

POUR : 11 voix CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

- **PLU : débat sur le PADD (projet d'aménagement et de développement durables)**

Après lecture des 5 orientations faites du PADD à savoir :

- *Orientation 1* : Adapter l'offre de logement aux besoins des populations existantes et des nouveaux arrivants
- *Orientation 2* : Renforcer l'offre de services et d'équipements pour répondre aux besoins des habitants et veiller à la bonne intégration des nouvelles populations
- *Orientation 3* : Développer des emplois locaux et faciliter l'accueil de nouvelles entreprises
- *Orientation 4* : Promouvoir une offre commerciale de proximité liée à l'économie circulaire
- *Orientation 5* : Revitaliser les centres-bourgs du territoire

Le conseil municipal retient l'orientation n°2

POUR : 9 voix CONTRE : 0 ABSTENTION : 2

- **Cartes jeunes**

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'offrir la carte Avantages Jeunes aux enfants mineurs de la commune et uniquement sur inscription.(bulletin d'inscription ci-joint)

Les personnes majeures peuvent la réserver en mairie au tarif de 8€.

Délai d'inscription : 13 mai 2022

- **Questions et informations diverses**

- Débat sur la protection sociale complémentaire :

- A compter de 2025, les collectivités devront proposer à l'ensemble de ses agents une protection **Prévoyance** avec une participation financière minimum de 20%.
- A compter de 2026, les collectivités devront proposer à l'ensemble de ses agents une protection **Santé** avec une participation financière d'au moins 50%.

La commune ne contribue pas actuellement pour la protection sociale de ses agents.

- Affouage : affouage à partager : parcelle 24 au Vaudenay

15 foyards au Bois d'Amont (1 arbre par affouagiste)

Date limite d'inscription : vendredi 4 mars 2022 (bulletin d'inscription ci-joint)

- Dématérialisation des actes d'urbanisme : A partir du 1^{er} janvier 2022, toutes les collectivités doivent être en capacité de recevoir les demandes de permis de construire, déclarations préalables, certificats d'urbanisme et déclaration d'intention d'aliéner...par voie dématérialisée.

Vivre > Urbanisme / Aménagement du territoire > Autorisations d'urbanisme



NOUVEAU

Le Grand Dole ouvre la possibilité de déposer des dossiers d'urbanisme* en ligne dans chacune de ses 47 communes :

* Permis de construire, Déclaration préalable, Permis d'aménager, Permis de démolir, Certificat d'urbanisme

Vous souhaitez déposer un dossier* : créer votre compte sur le **Guichet Unique** puis saisissez votre dossier en ligne en y joignant vos plans et autres pièces de dossier.

- **Accéder au Guichet unique ICI**

Vous souhaitez de l'aide pour vos premiers pas sur le Guichet Unique :

- **Voir la fiche conseil sur le Guichet unique**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h20

Le Maire Alain Gomot

INSCRIPTION AFFOUAGE 2022



Mme,

Mr.....

Déclare m'inscrire pour l'affouage 2022

Je m'engage à en régler la taxe indiquée lors de la convocation avec un chèque libellé au trésor public et présenter une attestation d'assurance responsabilité civile pour l'affouage.

A VITREUX, le.....

Signature :

**A RAPPORTER A LA MAIRE POUR LE VENDREDI 4 MARS DERNIER
DELAI, toutes candidatures après cette date ne seront pas retenues**